

SERVICE LOCAUX DE L'EST

648	{	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry-Bay et Tor-Bay— Crédit supplémentaire	4,700 00
		Service entre Québec, Natashquan et Harrington—Crédit supplémentaire	155,000 00
		Service entre Québec ou Montréal et Gaspé avec escale aux ports intermédiaires—Crédit supplémentaire	48,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

Loi des taux de transports des marchandises dans les provinces Maritimes—

649	Crédit supplémentaire en plus de la somme de \$3,042,000 déjà votée, pour autoriser et solder, au besoin, pendant l'année financière 1947-1948, à l'égard de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), le paiement, occasionné par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, de la différence entre les taux de tarifs et les taux normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1947, sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire	1,099,529 39
650	Montant additionnel en plus de la somme de \$800,000 déjà votée pour autoriser et solder au besoin pendant l'année financière 1947-1948 la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au Ministre des transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre le taux de tarif et les taux normaux mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en l'année civile 1947 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: Canada and Gulf Terminal Railway; Canadian Pacific Railway, y compris Fredericton and Grand Lake Coal and Railway Company, et New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney and Louisburg Railway; Temiscouata Railway Company—Crédit supplémentaire	200,000 00